

République Française

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 6

COMMUNE DE BATZENDORF

DELIBERATION du conseil municipal

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à 19 heures 30 le conseil municipal régulièrement convoqué le 03 avril 2023, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL

Membres présents ayant pris part à la délibération n°2023/22 :

Madame Isabelle DOLLINGER, Madame Marie-Laure PFEIL, Monsieur Jean-Noël BURG, Madame Laurence BENDER, Madame Richarde BONATI-VELTEN, Monsieur Kévin DEBES, Monsieur Eric HIRSCH, Monsieur Geoffrey LANG, Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL.

Membres absents à la délibération n°2023/22 :

Madame Nathalie ANTONI, Monsieur Sébastien FUCHS, Madame Tania LAZARUS, Madame Estelle OHLMANN, Monsieur Jean-Marie STEINMETZ, Monsieur Mathieu TRAUTTMANN.

Délibération n°2023/22

objet : Location de la chasse communale 2024-2033 : désignation des conseillers municipaux à la Commission Consultative Communale de la Chasse et à la commission de location

Le Maire informe le Conseil municipal que l'article L.429-5 du Code de l'environnement prévoit la constitution d'une Commission Consultative Communale de Chasse amenée à fournir un avis sur tous les sujets relatifs à l'administration de la chasse dont les modalités de fonctionnement seront précisées dans la cahier des charges type à venir. Outre le Maire qui est Président de droit de cette commission, deux représentants du conseil municipal devront également y siéger. Par ailleurs il est également prévu une commission de location présidée de même par le Maire et comprenant également deux autres membres du conseil municipal. Il s'agit en l'espèce d'un groupe de travail chargé de la mise en œuvre des séances d'adjudication publique et d'ouverture des plis dans le cadre d'une location par la voie de l'appel d'offres. Le Maire propose alors de procéder à la désignation des représentants au sein desdites commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

↳ décide, pour cette désignation, de ne pas recourir au bulletin secret ;

↳ désigne, outre le Maire en tant que Président, Monsieur Jean-Noël BURG et

Madame Marie-Laure PFEIL, comme représentants du conseil municipal à la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) et à la commission de location.

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Emmanuelle MULLER WEIBEL

Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 14 AVR. 2023
et de la publication le 17 AVR. 2023

Le Maire,

